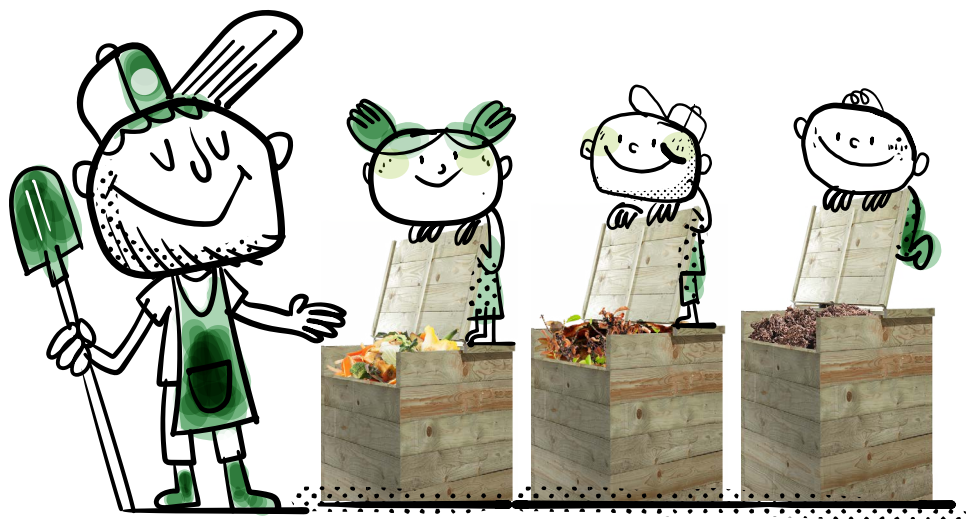




**Je dépose mes biodéchets
dans un composteur
collectif**
Suivez le guide !



Vous déposez vos biodéchets sur une aire de compostage collective de la MEL, bravo pour l'adoption de ce nouveau geste de tri, favorable à notre environnement !

Désormais vous fabriquez votre propre compost 100 % gratuit et naturel qui fertilisera vos cultures et vos plantes même en jardinières.

Vous réduisez le volume des déchets à collecter par la MEL et limitez leurs impacts sur l'environnement. Moins de déchets transportés c'est moins de CO2 dans l'atmosphère !

Vous redonnez à la nature ce qu'elle a créé en remettant de la matière organique dans le sol.

Vous trouverez dans ce mémo, toutes les infos pratiques pour bien composter ensemble.

■ Quelques règles à respecter

À la maison

- **Je sépare** mes biodéchets compostables du reste de mes déchets grâce à mon bio-seaux.
- **Je découpe** les biodéchets trop volumineux.

Sur le site de compostage

- **Je recouvre** mes biodéchets d'une poignée de matière sèche disponible sur le site.
- **Je referme** les cellules de compostage avec les cadenas.

De temps en temps je participe à la vie du site de compostage de mon quartier en déposant les biodéchets des voisins qui ne peuvent pas se déplacer, en aidant les référents lors des transferts des cellules ou les jours de distribution du compost.



■ Que mettre dans mon bio-seau ?

Les biodéchets acceptés, de préférence en petits morceaux

- Les épluchures de fruits et de légumes.
- Les restes de fruits (trognons, pépins, noyaux...).
- Les fruits et légumes abîmés.
- Les peaux des agrumes (citrons, oranges, pamplemousses...).
- Les coquilles d'œufs (broyées c'est mieux...).
- Les filtres à café, le marc de café, les dosettes (seulement si elles se déchirent).
- Les sachets de thé.
- Les rouleaux en cartons d'essuie-tout et de papier toilette.
- Les fleurs fanées et plantes mortes.
- Les cartons bruns en petit-morceaux et sans adhésif (ex : carton d'emballage, boîte à pizza...).
- Les sacs en kraft.
- Les boîtes à œufs sans l'étiquette.
- Les feuilles mortes.



Ne sont pas acceptés

- La viande, le poisson, les os et les arrêtes.
- Les restes de repas cuits.
- Les restes de repas composés de viande et de poisson.
- Le pain.
- Les produits laitiers.
- Les mouchoirs usagers.
- Les litières et les excréments.
- Les cendres.
- Les sacs d'aspirateurs.
- Les grosses quantités de déchets vert (ex : tonte de pelouse).
- Les sacs « ok compost » (qui en fait ne se compostent pas...).
- La vaisselle jetable.
- Les coquilles de moules, huîtres ou autres crustacés (mis à part si vous les avez broyées).
- L'ensemble des déchets qui ne sont pas biodégradables (plastique, verre, métal).

**En cas de doute, renseignez-vous
auprès de votre référent de site ou sur
lillemetropole.fr/composterbroyer**

Mémo

Nom du site

Nom du référent du site

Adresse mail

Téléphone

Code des cadenas

Pour toutes questions sur la gestion de vos déchets
contact-dechets@lillemetropole.fr



MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA **MEL**

Téléchargez les guides sur
lillemetropole.fr/dechets-documents-consultables-en-ligne

